



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence

Compte rendu de la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau

18 décembre 2013

Hôtel du Département de la Drôme

Membres de la CLE présents et membres ayant donné mandat

Le détail des personnes présentes et représentées figure en dernière page.

En synthèse **59 personnes étaient présentes ou représentées** sur les 72 membres que compte la CLE :

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Mandats
72	50	9

Accueil des participants

Patrick ROYANNEZ, vice-président du Conseil Général de la Drôme accueille l'ensemble des participants. Il souligne l'importance du travail qui s'engage aujourd'hui, les attentes étant nombreuses vis-à-vis de ce SAGE qu'il souhaite ambitieux et élaboré dans la plus grande transparence. Il rappelle également les travaux qui ont été conduits par le SEDIVE avec deux études réalisées dans le cadre de thèses universitaires. Il précise que le périmètre du SAGE concerne 140 communes sur les départements de la Drôme et de l'Isère et que le choix s'est porté sur le Conseil Général de la Drôme pour assurer le portage de cette démarche en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère. Il présente à cette occasion David ARNAUD, recruté pour l'élaboration de ce SAGE.

Christian NUCCI, vice-président du Conseil Général de l'Isère, indique que c'est Marcel BACHASSON, conseiller général du canton de Roybon, qui suivra pour l'Isère l'élaboration de ce SAGE. Il souligne l'importance d'une telle démarche pour la préservation des ressources en eau qu'il est nécessaire de gérer conjointement entre les deux départements dans un travail partenarial. Il indique également la nécessité d'élaborer cette procédure dans la transparence et d'accepter de mener, au sein de cette CLE, des débats contradictoires qui sont à la base de la démocratie.

Installation de la CLE

Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Die, rappelle le cadre juridique du SAGE - document de planification à portée réglementaire – qui doit définir des objectifs d'utilisation et de préservation de la ressource pour une gestion équilibrée et durable. Il précise que le SAGE se compose d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau ainsi que d'un règlement. Il détaille ensuite leur portée juridique avant de rappeler l'importance la CLE, organe de concertation de la démarche, ainsi que ses missions : émettre des avis sur les décisions et projets en lien avec la ressource en eau sur le périmètre du SAGE, établir un bilan annuel de ses travaux, suivre l'avancement du SAGE, apporter des conseils aux porteurs de projets et assurer une communication efficace auprès des élus et des usagers. Il rappelle enfin que la CLE est composée de 72 membres répartis en trois collèges : collège des collectivités (42 membres), collège des usagers (19 membres), collège des services de l'État (11 membres).

Philippe ALLIMANT, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, revient sur la phase d'émergence du SAGE. Dès 2011, tous les élus concernés ont été réunis pour présenter la démarche de SAGE de la Molasse Miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence. Les collectivités ont ensuite été consultées fin 2011 sur un projet de périmètre avant d'aboutir à une proposition cohérente et consolidée au Comité de bassin fin 2012 qui a désigné le Conseil Général de la Drôme comme structure porteuse du SAGE. L'arrêté interpréfectoral de définition du périmètre a pu être signé le 29 avril 2013 et un secrétariat technique a été installé pour travailler sur la composition de la CLE arrêtée par le Préfet de la Drôme le 5 décembre 2013.

Nicolas CHANTEPY, Délégué Régional de l'Agence de l'eau RM&C, présente les attentes au niveau du bassin Rhône Méditerranée pour ce SAGE jugé prioritaire pour la préservation de la ressource en eau dans le cadre du SDAGE adopté fin 2009 pour la période 2010-2015. Il indique que le Comité de Bassin et son Comité d'Agrément ont accueilli avec beaucoup de satisfaction le projet de périmètre de SAGE tel que M. ALLIMANT l'a rappelé. Il précise que cet examen a également conduit le Comité de Bassin et son Comité d'Agrément à identifier quatre enjeux qui devront être prioritairement traités dans le cadre de ce SAGE :

- *préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable,*
- *amélioration et préservation de la qualité de l'eau, notamment vis-vis des pollutions agricoles et des pesticides,*
- *gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles,*
- *maîtrise de l'impact de l'urbanisation, en cohérence avec la disponibilité de la ressource.*

En termes de calendrier, il indique qu'un travail d'état des lieux et de diagnostic devra être engagé dès le premier semestre 2014 afin que puisse ensuite être élaborée la stratégie du SAGE pour une présentation au Comité d'Agrément fin 2015, début 2016.

Élection du Président

Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Die, après avoir rappelé que le Président de la CLE doit être désigné au sein et par le collège des élus, lance un appel à candidature.

Christian NUCCI, vice-président du Conseil Général de l'Isère, indique que les conseillers généraux de la Drôme et de l'Isère se sont concertés et qu'il propose, en leur nom, la candidature de Patrick ROYANNEZ pour la présidence de la Commission Locale de l'Eau.

Aucun autre candidat ne se déclarant, **Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Die**, propose de procéder à l'élection.

A l'unanimité des membres présents et représentés du collège des élus, Monsieur Patrick ROYANNEZ est élu Président de la Commission Locale de l'Eau

Désignation des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE

Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE, propose que le bureau de la CLE soit composé de 21 membres répartis en 11 sièges pour les élus, 5 sièges pour les usagers, 5 sièges pour les services de l'État. Il invite ensuite les membres de la CLE à une interruption de séance afin que chaque collègue puisse désigner ses représentants.

A l'issue de cette interruption de séance, **Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE**, prononce les résultats de ces discussions. La composition du bureau de la CLE est la suivante :

Collège élu (11 membres)

Président CLE	Patrick ROYANNEZ	Conseil général Drôme
<i>1^{er} Vice Président</i>	Marcel BACHASSON	Conseil général Isère
<i>2^{ème} Vice Président</i>	Jean-Louis BONNET	Conseil général Drôme
<i>3^{ème} Vice Président</i>	Robert VEYRET	Conseil général Isère
<i>4^{ème} Vice Président</i>	Martine VINCENOT	SEDIVE
	Max OSTERNAUD	Syndicat des eaux de la Veaune
	Bernard VALLON	Syndicat d'Irrigation Drômois
	Pascal OLLAT	Syndicat des Eaux de Rochefort Samson
	Daniel GIRON	Communauté de Communes de Bourg-de-Péage
	Bernard BONNEFOY	Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors
	Jean-Paul BERNARD	Communauté de Communes Bièvre Chambaran

Collège usagers (5 membres)

- Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le représentant d'UNICEM Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Président de l'association CLCV de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président de la FRAPNA de la Drôme ou son représentant.

Collège État (5 membres)

- M. le directeur de la DDT de la Drôme ou son représentant
- M. le directeur de la DDT de l'Isère ou son représentant
- Mme la directrice de la DREAL Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'eau ou son représentant
- Madame la directrice de l'ARS ou son représentant

Présentation du planning prévisionnel d'élaboration du SAGE

En préalable à cette présentation, le film « la molasse du bas Dauphiné : un sédiment, un aquifère, une richesse naturelle », élaboré dans le cadre des travaux universitaires portés par le SEDIVE, est projeté en séance.

Le planning prévisionnel d'élaboration du SAGE est ensuite présenté par David ARNAUD, chargé de mission SAGE, sur la base du diaporama joint au présent compte-rendu.

En synthèse, le planning prévisionnel s'échelonne sur cinq années de 2014 à 2018 selon les échéances suivantes :

- validation de l'état des lieux et du diagnostic par la CLE début 2015,
- validation de la stratégie par la CLE début 2016,
- adoption du projet de SAGE par la CLE début 2017.

Chacune de ces étapes s'accompagnera d'études dont la première doit permettre l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

Proposition pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic

Les objectifs de l'étude pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE sont ensuite présentés :

- structurer les connaissances existantes,
- partager et vulgariser ces connaissances
- installer un processus de discussion au sein de la CLE et faire émerger les enjeux.

Le planning prévisionnel détaillé est présenté à partir du schéma ci-après :

	2014												2015																																								
	Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février																						
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
	Etat des lieux												Diagnostic																																								
COTECH	x											x																																									
Bureau CLE																																																					
CLE																																																					
Com. thématiques																																																					
Com Géo																																																					

En préalable au lancement de cette étude, le bureau de la CLE sera réuni en janvier afin de valider le cahier des charges de l'étude après un examen par le comité technique.

Le pilotage de l'élaboration de l'état des lieux sera confié au comité technique de la CLE sur le premier semestre de l'année, dans l'attente du renouvellement de la CLE suite aux élections.

Sur ce point, il est souligné la nécessité de pouvoir disposer d'un arrêté de modification de composition de la CLE début juin pour pouvoir réunir la CLE avant l'été.

La Commission Locale de l'Eau :

- valide le lancement de l'étude,
- sollicite la structure porteuse pour son bon déroulement,
- mandate le bureau de la CLE pour finaliser le cahier des charges,
- mandate un comité technique, regroupant les services techniques des structures membres de la CLE, pour piloter l'élaboration de l'état des lieux.

Le Président de la CLE invite ensuite la CLE à retenir les dates suivantes pour le 1^{er} semestre 2014 :

- 8 janvier : comité technique de la CLE,
- 23 janvier : bureau de la CLE
- 3 juillet : Commission Locale de l'Eau.

Questions diverses

Martine VINCENOT, Présidente du SEDIVE, souhaite avoir des précisions sur les modalités de financement de l'élaboration du SAGE, en particulier en ce qui concerne les études qui sont programmées.

David ARNAUD, Chargé de mission SAGE, rappelle que le SAGE de la Molasse Miocène du bas Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence a été identifié comme prioritaire par le SDAGE et qu'à ce titre, les financements de l'agence de l'eau sont attendus à hauteur de 80 % des dépenses. L'autofinancement est pris en charge les départements de la Drôme et de l'Isère au prorata du nombre de communes de chaque département concerné par le périmètre du SAGE.

Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE, souhaite savoir si l'aide de l'agence de l'eau de 80 % des dépenses concerne également les actions de communication.

Nicolas CHANTEPY, Délégué Régional de l'Agence de l'eau RM&C, précise que les dispositions annoncées à 80 % sont prévues dans le cadre du 10^e programme d'aide de l'Agence de l'eau « Sauvons l'eau » qui court jusqu'en 2018. Le calendrier d'élaboration du SAGE annoncé devrait permettre de rester dans ce dispositif. En ce qui concerne la communication, le taux appliqué dépendra du type d'actions mis en œuvre, l'agence de l'eau visant à financer au mieux ce qui est nécessaire pour l'élaboration de ce SAGE.

Christian NUCCI, vice-président du Conseil Général de l'Isère, souligne que le SAGE est un projet extrêmement porteur et que la politique de communication doit être au maximum de sa capacité d'informer. À ce titre, il suggère que le film projeté en séance puisse être diffusé plus largement qu'aux seuls membres de la CLE, notamment à destination des communes et intercommunalités, car il illustre de manière très pédagogique le sujet du SAGE.

Max OSTERNAUD, Président du Syndicat des eaux de la Veune, demande, en tant que structure qui a contribué aux études du miocène, s'il est possible de pouvoir accéder aux résultats définitifs.

Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE, remercie Nicolas CHANTEPY pour toutes ces précisions en ce qui concerne le financement par l'agence. Il précise qu'un travail préalable sera engagé avec le SEDIVE, maître d'ouvrage des travaux menés jusque-là, dans l'optique de diffuser le plus largement possible le film présenté à la CLE ainsi que tous les résultats des études.

Enfin, **Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE**, conclue cette séance en remerciant tous les participants et en invitant les membres de la CLE à s'impliquer de manière assidue dans les travaux de ce SAGE qui s'inscrivent dans la durée jusqu'en 2018.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Le sous-Préfet de Die

Membres de la CLE présents, excusés et ayant donné mandat

Collège des collectivités locales	Nom du représentant	Présent	Excusé	Représenté	Mandat à :
Communauté communes pays de l'Herbasse	Monsieur Aimé CHALEON		X		
Communauté de communes les 2 rives	Monsieur Jean-Yves COQUELLE	1			
Communauté communes pays de l'Hermitage	Monsieur Michel BRUNET		X	1	M. OSTERNAUD
Communauté communes de la Galaure	Monsieur David BOUVIER	1			
Communauté de Communes des Confluences	Monsieur Jean-Yves GASTEAU	1			
Communauté communes les 4 collines	Monsieur Maurice CHORIER	1			
Communauté du canton de Bourg de Péage	Monsieur Daniel GIRON		X	1	P.A. LANDEL
Communauté agglo pays de Romans	Monsieur Jean-David ABEL	1			
Communauté agglo Valence Sud Rhône-Alpes	Monsieur Alain MAURICE			1	M. VINCENOT
communauté communes de la Raye	Monsieur François BELLIER	1			
Communauté de communes Val de Drôme	Monsieur Gérard CROZIER	1			
Communauté de communes de la Bourne à l'Isère	Monsieur Jean-Pierre LYARD		X		
Communauté de communes du Pays de St Marcellin	Monsieur Robert PINET	1			
Communauté communes Chambaran Vinay Vercors	Monsieur Bernard BONNEFOY	1			
Communauté de communes Bièvre Chambaran	Monsieur Jean-Paul BERNARD	1			
Conseil Régional	Monsieur Jean Jack QUEYRANNE				
Conseil Général 26	Monsieur Patrick ROYANNEZ	1			
	Monsieur Jean-louis BONNET	1			
	Monsieur Nicolas DARAGON		X	1	J.L. BONNET
Conseil Général 38	Monsieur Marcel BACHASSON	1			
	Monsieur Robert VEYRET	1			
	Monsieur Christian NUCCI	1			
SEDIVE	Madame Martine VINCENOT	1			
Syndicat Mixte du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche	Monsieur Pierre-Antoine LANDEL	1			
Établissement Public du SCOT de la région grenobloise	Monsieur Marc BAIETTO		X	1	B. BONNEFOY
Président du Parc Naturel du Vercors	Monsieur Gabriel TATIN				
Syndicat interdépartemental du bassin de la Galaure	Monsieur Micaël BORDAS	1			
Syndicat intercom d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Monsieur Fernand PELLAT				
Syndicat intercom d'aménagement du bassin de la Barberolle	Monsieur Bernard LAPASSAT	1			
Syndicat Chalon Savasse	Monsieur Alain PARET		X	1	J.D. ABEL
Syndicat mixte du Bassin versant de la Véore	Monsieur Raymond RODIER	1			
Syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents	Monsieur Bernard BUIS		X	1	P. ROYANNEZ
SIVOM de St Marcellin	Monsieur Jean-Michel REVOL				
Syndicat eaux Valloire Galaure	Monsieur Henry JAMES	1			
Syndicat eaux du Sud Valentinois	Monsieur Yvan SABATIER	1			
Syndicat eaux Rochefort Samson	Monsieur Pascal OLLAT	1			
Syndicat eaux de la Veauve	Monsieur Max OSTERNAUD	1			
Syndicat eaux Plaine de Valence	Monsieur Michel BAN	1			
Syndicat intercommunal des eaux de la Galaure	Monsieur René CHOC	1			
Syndicat des eaux de l'Herbasse	Monsieur Michel CHAPET	1			
Régie de St Marcellin	Monsieur Joël PRAT				
Syndicat d'Irrigation Drômois	Monsieur Bernard VALLON	1			
Total élus		28		7	

Collège des Usagers	Nom du représentant	Présent	Excusé	Représenté	Mandat à :
Chambre agriculture 26	Madame Corinne DEYGAS	1			
Chambre agriculture 38					
Agribiodrôme	Monsieur François SAUSSE	1			
CCI 26	Monsieur Georges PONT	1			
CCI 38					
Coopérative Valsoleil	Madame Prune FARQUE	1			
Coopérative La Dauphinoise	Monsieur Kevin BERNARD	1			
Organisme unique de la gestion collective des prélèvements agricoles de la Drôme	Monsieur Robert KLEIN	1			
ADARII (asso drômoise des agriculteurs individuels)	Monsieur Christian NAGEARAFFE	1			
ADI (Association des Irrigants isérois)	Madame Cathy BERAUD	1			
FRAPNA 26	Monsieur Christian TALAVERA	1			
FRAPNA 38					
Mouvement National de Lutte pour l'Environnement					
FDPPMA 26	Monsieur Gérard CRESPO	1			
FDAPPMA 38	Monsieur Bernard KURZAWA	1			
Association syndicale libre de gestion forestière du bas Dauphiné	Monsieur Jean-Pierre FERRAGUT	1			
Association des consommateurs 26 (CLCV)	Madame Nicole CAMP	1			
Association des consommateurs 38			X	1	CLCV 26
UNICEM	Monsieur ZABLOCKI	1			
Total usagers		14		1	

Collège des services de l'Etat	Nom du représentant	Présent	Excusé	Représenté	Mandat à :
Préfet 38	Monsieur Jean-Pierre DURAND	1			
Préfet 26	Monsieur THIRARD, sous préfet de Die	1			
Préfet coordonnateur de bassin					
DREAL	Monsieur Julien MESTRALLET	1			
Agence de l'Eau RMC	Monsieur Nicolas CHANTEPY	1			
ONEMA	Monsieur Jean-Pierre MATRON	1			
ARS Drôme	Madame Brigitte VITRY	1			
ARS Isère					
DDT 26	Monsieur Philippe ALLIMAND	1			
DDT 38	Monsieur Jacques LIONET	1			
DRAAF			X	1	DDT26
Total Etat		8		1	

Assistaient également à la réunion

Communauté aggro pays de Romans	François ALBERT
Communauté communes pays de l'Hermitage	Titouan LECLERC
Département de l'Isère	Cécile LAVOISY
	Luc BELEVILLE
Département de la Drôme	Alain KERHARO
	Laurent TROUILLET
	Alain BABYLON
	David ARNAUD
Syndicat eaux de la Veauve	Pierre SAVINEL
Syndicat mixte du Bassin versant de la Véore	Julien DUMOUTIER
Syndicat interdépartemental du bassin de la Galaure	Marie-Alix ALLEMAND
Chambre agriculture 26	François DUBOCS
Agribiodrôme	Brice LEMAIRE
UNICEM	Jean-Mathieu CLEMONT
	Virginie THEUILLON
Agence de l'eau	Claire MORAND
ARS Drôme	Michel ESMENJAUD
DDT 26	Basile GARCIA